

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts de France en date du 21 juin 2018, approuvant la cession d'une parcelle de 6017 m<sup>2</sup> sur le parc industriel de la Baie de Somme sur la commune d'Abbeville afin de construire un immeuble de 1490 m<sup>2</sup> au prix de cession de 168 476 € HT/HD (cent soixante-huit mille quatre cent soixante-seize euros) au profit de la société PRIEZ-FLAMENT.

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur François LAVALLEE**, Président de la CCI Littoral Hauts de France et 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CCI de région Hauts de France, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Thierry LEMAUFF**, Directeur Agence, à l'effet de signer la promesse de vente dudit terrain, à conclure sous diverses conditions suspensives et notamment celle d'autorisation de construire un bâtiment de 1500 m<sup>2</sup> environ à destination de la société SADE. La durée de la promesse est fixée jusqu'au 30 juin 2019. Une indemnité d'immobilisation de 5 % sera versée par le Bénéficiaire.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 5 novembre 2018



**Philippe HOURDAIN**  
Président